Titres : PA, PA (stagiaire), diplômes et « docteur »

La norme 1.2 de l'OPAO : le titre de chaque catégorie, comment l'écrire avec vos diplômes, les spécialités, le titre de « docteur », les étudiants et ce que protège la loi.

Outil d'étude, et non un avis juridique. Dernière vérification auprès des sources officielles citées au bas de la page : le 11 novembre 2026.

1 Les titres approuvés

Catégorie	Anglais	Français
Psychothérapeute autorisé(e)	Registered Psychotherapist ou RP	Psychothérapeute autorisé(e) ou PA
Stagiaire	Registered Psychotherapist (Qualifying) ou RP (Qualifying)	Psychothérapeute autorisé(e) (stagiaire) ou PA (stagiaire); jamais « PA(S) »
Temporaire	Registered Psychotherapist (Temporary) ou RP (Temporary)	Psychothérapeute autorisé(e) (temporaire) ou PA (temporaire)
Inactif	Registered Psychotherapist (Inactive) ou RP (Inactive)	Psychothérapeute autorisé (inactif) ou autorisée (inactive); PA (inactif) ou PA (inactive)

2 L'écrire avec vos diplômes (1.2.2)

- Le titre réglementé **immédiatement après** votre nom et votre diplôme le met en évidence (exemple de l'OPAO : Sandra Smith, M.A., Registered Psychotherapist).
- Seul le **diplôme le plus élevé** lié à la profession et conforme aux normes établies.
- Le titre **partout où vous voyez des clients** : publicité, en-tête, cartes, Web, bureau, enseignement.
- **Corrigez** les clients ou collègues qui emploient un titre incorrect (1.2.4).

3 Spécialités et description de l'exercice

- Une spécialité **seulement si elle est obtenue**, conférée par un organisme reconnu et conforme aux normes établies, le titre réglementé en évidence (1.2.3); l'OPAO n'en confère aucune.
- Le critère : un **sous-comité de pairs** le jugerait-il ainsi?
- Décrire un domaine sans impliquer de spécialité est permis : « praticien(ne) de la **thérapie familiale et de couple** ».

4 Le titre de « docteur » (1.2.5)

- **LPSR, par. 33 (1)** : pas de « docteur » en donnant ou proposant des soins en Ontario, sauf permis par règlement; les PA ne le sont pas.
- Pas avec les clients, **même avec un Ph. D.**; permis dans un **cadre social** ou purement académique, sans client présent.
- Vous pouvez **faire figurer votre Ph. D.** dans votre publicité s'il est votre diplôme pertinent le plus élevé.

5 Étudiants et candidats

- Sans certificat d'inscription, **pas autorisés** à utiliser un titre protégé (effet possible sur l'inscription future).
- Titres recommandés : « **étudiant(e)-thérapeute** » ou « thérapeute en formation ».
- Ils précisent la supervision clinique et nomment leur **programme de formation**.

6 Ce que protège la loi

- Loi de 2007 sur les psychothérapeutes, **par. 8 (1)** : « psychothérapeute », « psychothérapeute autorisé », « thérapeute autorisé en santé mentale », variantes et équivalents réservés aux membres.
- Par. 8 (2) : seuls les membres peuvent **se présenter** comme ayant qualité pour exercer sous ces titres; art. 10 : amende d'au plus **25 000 $**, puis 50 000 $.
- « Thérapeute autorisé(e) en santé mentale » : **reporté** par l'OPAO, toujours restreint.
- Faute : terme, titre ou spécialité inappropriés, ou titre désigné non utilisé (Règl. 317/12, **disp. 33, 34 et 36**).
- Une personne non inscrite se dit PA? À vous d'**intervenir** : lui parler, puis informer l'Ordre si cela persiste; n'aidez personne à se faire passer pour inscrit (1.2.6).

Le titre réglementé après le nom et le diplôme, partout; jamais « Dr » avec les clients; une spécialité seulement si obtenue.

Sources officielles : OPAO, norme 1.2 et Loi de 2007 sur les psychothérapeutes et Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées et Règl. de l'Ont. 317/12. Condensé de Conduite professionnelle. Outil d'étude indépendant, pas un avis juridique, sans lien avec l'OPAO ni avec COMPASS.